

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 246

30 janvier 2015

SOMMAIRE

Aerium Heidelberg S.à r.l.	11804	IH Luxholding S.à r.l.	11764
Atlantic Haus Investments S.à r.l.	11802	IMF Alliance Corporation Sàrl	11765
Batz S.A.	11764	Inforad Holding S.A.	11766
CDA Investment S.A.	11798	In Style S.à r.l.	11766
Corning International Luxembourg S.à r.l.	11793	International Finance Group	11765
Cross S.à r.l.	11762	International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A.	11766
CSP Technologies S.à.r.l.	11783	Investtours S.A.	11765
Cycles Rasqui s.à r.l.	11762	K2 Dolce S.A.	11806
Daily Race	11768	KC Lux S.à r.l.	11808
Denovo S.A., société de gestion de patri- moine familial	11767	Kebec S.A.	11808
Desklux SA	11768	Kwadrinvest Holding SA, SPF	11808
Dolomiti Pe Wb I S.à r.l.	11770	La Nartelle S.à r.l.	11762
Dune S.à r.l.	11774	Lellig Immo S.A.	11762
Dusseldorf (Bridge) S.à r.l.	11768	Lentulus (Luxembourg) S.à r.l.	11763
Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l.	11768	Lipniza Investments S.à r.l.	11763
Estrada Holding S.A.	11781	Luxresources S.A. SPF	11762
Fair TopCo S.à r.l.	11764	Luxuries S.à r.l.	11763
Financière du Stuff S.A.	11767	MaLo Capitals & Consulting S.A.	11763
Garden Properties S.à r.l.	11767	M & F Promotions S.à r.l.	11763
Hilti Luxembourg Holding S.à r.l.	11764	New Finco S.à r.l.	11764
Icelux S.A.	11766	Valotel Europe S.A.	11769
I.D.N. Gestion Sàrl	11765	World Fine Chemicals S.à r.l.	11801

Cycles Rasqui s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 52, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 84.348.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208980/10.

(140233707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 175.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208974/10.

(140234310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Lellig Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.759.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015000418/11.

(140235268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

La Nartelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.170.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015000409/11.

(140235260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Luxresources S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.846.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015000431/12.

(140235409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Lipniza Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 107.043.

Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante de la société LIPNIZA INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 107.043.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Katia CAMBON.

Référence de publication: 2015000422/10.

(140235256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Lentulus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 29.145.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015000419/10.

(140234976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Luxuries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 13-15, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 179.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015000432/11.

(140235390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

M & F Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.044.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015000433/11.

(140235305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

MaLo Capitals & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 174.828.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015000437/12.

(140234689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**New Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fair TopCo S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 161.808.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015001741/10.

(150000683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

IH Luxholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IH LUXHOLDING S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015000949/11.

(140235601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Hilti Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 174.219.

Il résulte de la lettre adressée à la Société par Monsieur Klaus Risch et datée du 28 novembre 2014 que ce dernier a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société à compter du 30 novembre 2014.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises avec effet au 28 novembre 2014 que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A à partir du 1^{er} décembre 2014 et pour une durée indéterminée:

- Kyriaki Maurer, née le 5 janvier 1971 à Plochingen, Allemagne, ayant son adresse au Brunnenbritschen 13, FL-9493 Mauren, Liechtenstein.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000933/16.

(140235674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Batz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 127.153.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 décembre 2014

L'assemblée du 23 décembre 2014 a décidé:

- de clôturer la liquidation de la société, décidée le 19 décembre 2014;
- de déposer et conserver les livres et documents sociaux pendant cinq ans au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- de consigner à la même adresse les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Pour BATZ S.A. (en liquidation)

Société anonyme

Référence de publication: 2015001347/17.

(150000945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

I.D.N. Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 105.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209251/9.

(140234212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Investtours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.893.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2014209281/9.

(140233964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

IFG S.A., International Finance Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 57.491.

Par la présente, la société VLIG (V & L INVESTMENT GROUP S.A.) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55620 démissionne du poste d'administrateur de la société INTERNATIONAL FINANCE GROUP S.A. inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57491.

Luxembourg, le 27 décembre 2014.

Amalia KAKLAMANOS

Administrateur-délégué / Administrateur unique

Référence de publication: 2014209277/13.

(140233712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

IMF Alliance Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 252.300,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.741.

EXTRAIT

En date du 19 décembre 2014, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Paul Hendrik Hannema, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 15 décembre 2014.

- La démission de Erik Johan Cornelis Schoop, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 19 décembre 2014.

- Mario Paradis, avec adresse professionnelle au 3500 Boulevard de Maisonneuve West, suite 2405, Westmount (Québec), H3Z 3C1, Canada, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

- Johannes Schraa, avec adresse professionnelle à Bajuwarenring 5, D-82041 Oberhaching, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

- Alexandra Lipinski-Hauck, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante de la Société avec effet au 19 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000950/23.

(140235627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Icelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 130.218.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209262/10.

(140233768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

In Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209270/10.

(140234193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Décembre 2014.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2014209278/13.

(140234376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Inforad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 108.546.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INFORAD HOLDING S.A.(en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2014 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014209273/21.

(140234758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Financière du Stuff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.803.

Les démissions de Madame Françoise DUMONT, Madame Chantal GASPARD et Madame Nadia UWIMANA de leur mandat d'administrateur sont acceptées.

La démission de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014207942/13.

(140232564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Denovo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.912.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour: DENOVO S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014209014/15.

(140234420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Garden Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.174.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 10 décembre 2014 que M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro ont été révoqués de leur fonction respective de gérant avec un pouvoir de signature B de la Société, avec effet au 10 décembre 2014.

Il résulte des mêmes résolutions que (i) M. Yannick Ceccarelli, né le 20 avril 1984 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 10 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016 et que (ii) M. Alexandre Ribeiro, né le 18 mai 1983 à Roanne, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 10 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé des personnes suivantes:

- Adam Charles Mackie, gérant A
- Ashley James Mackie, gérant A
- Ludovic Blettery, gérant B
- Yannick Ceccarelli, gérant B
- Alexandre Ribeiro, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Garden Properties S.à r.l.

Référence de publication: 2014207966/26.

(140233113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Dusseldorf (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.092.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que gérant de la société Dusseldorf (Bridge) S.à r.l. avec effet au 14 décembre 2014.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir procéder à toutes les formalités nécessaires en vue de l'enregistrement de ma démission.

A Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Martijn Sinninghe Damsté.

Référence de publication: 2014209006/12.

(140234751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Daily Race, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 177.298.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 30/12/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014209007/13.

(140233864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Desklux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Winrange, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 113.027.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration, du 1^{er} décembre 2014

Les administrateurs ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de 2020, Monsieur Jean-Luc LOUIS, né à Luluabourg (Congo) le 06.11.1957, demeurant à 50B rue du Long Thier à B-4500 HUY, chargé de la gestion journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

J.-L. LOUIS / S.C.S.I. S.A. / J.-F. THELLIN.

- / Signature / -

Référence de publication: 2014209016/14.

(140233469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 174.099.

Extrait des résolutions des associés en date du 18 décembre 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stefan Holmér de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.
- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 à Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209043/15.

(140233537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Valotel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.078.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «VALOTEL EUROPE S.A.» en liquidation volontaire, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 140.078,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1884 du 31 juillet 2008,

avec un capital souscrit de fixé à vingt-six millions quatre cent quatre-vingt mille euros (26.480.000,-EUR), divisé en vingt-six mille quatre cent quatre-vingts (26.480) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacopo ROSSI, employé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du liquidateur.
- 2.- Désignation d'un commissaire-vérificateur.
- 3.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 4.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 5.- Clôture de la liquidation.
- 6.- Destination à donner aux archives.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport du liquidateur et des pièces à l'appui.

Elle décide d'approuver les comptes de liquidation présentés à l'assemblée.

Le susdit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi sur la matière comme commissaire-vérificateur de la liquidation, Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, né à La Louvière (Belgique), le 4 janvier 1982, résidant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, auquel elle confère la mission de soumettre tant le rapport du liquidateur que les pièces à l'appui à un contrôle et de faire rapport à l'assemblée, convoquée entre autres à ces fins.

11770

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur et d'approuver les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur, sans réserve ni restriction.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation, constate que la société «VALOTEL EUROPE S.A.» en liquidation volontaire, a cessé définitivement d'exister et que les associés recevront en suite et conséquence de cette liquidation et en contrepartie de leurs droits dans le capital qui sont annulés, l'ensemble des actifs tels que listés et vérifiés par le liquidateur.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.100.- Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacopo ROSSI, Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2014. Relation GRE/2014/5050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014206555/79.

(140230119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Dolomiti Pe Wb I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.031.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- Pictet & Cie (Europe) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), whose registered office is at 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 32060;

here represented by Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

- Civetta SICAV, an investment company with variable share capital, formed under the laws of Switzerland, whose registered office is at 60, Route des Acacias, bâtiment c/o Fund Partners Solutions (Suisse) SA, CH-1227 Carouge GE, Switzerland and registered with the Geneva Register of Companies under number CH - 660.0.211.012-9;

here represented by Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal; and

- Jacques de Saussure, born in New York, United States of America, on 7 February 1952, having his business address at 60, Route des Acacias, CH-1211 Geneva 73, Switzerland;

here represented by Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Dolomiti PE WB I S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the

Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189031, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 10 July 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 October 2014, under number 2712, page 130141. The Articles have been not been amended yet.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the nominal value of the existing shares of the Company from one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01) each, and subsequently to convert the one hundred twenty-five thousand (125,000) existing shares representing the Company's current share capital into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, with the same features as the existing shares as set forth in the Articles. As a consequence, the share capital of the Company shall be divided between the existing Shareholders as follows:

- Pictet & Cie (Europe) S.A. shall hold ten million twenty-four thousand (10,024,000) shares divided into:

- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class A shares;
- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class B shares;
- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class C shares;
- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class D shares;
- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class E shares;
- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class F shares;
- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class G shares;
- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class H shares;
- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class I shares; and
- * one million two thousand four hundred (1,002,400) class J shares.

- Civetta SICAV shall hold one million two hundred thirty-eight thousand (1,238,000) shares divided into:

- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class A shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class B shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class C shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class D shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class E shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class F shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class G shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class H shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class I shares; and
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class J shares.

- Jacques de Saussure shall hold one million two hundred thirty-eight thousand (1,238,000) shares divided into:

- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class A shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class B shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class C shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class D shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class E shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class F shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class G shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class H shares;
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class I shares; and
- * one hundred twenty-three thousand eight hundred (123,800) class J shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles which shall therefore now read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares having a nominal value of one euro cent (0,01 EUR) each, divided into ten (10) classes, as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares,

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares,
 - one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares,
 - one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares,
 - one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares,
 - one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares,
 - one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares,
 - one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares,
 together referred to as the "Class of Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed, together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'année deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- Pictet & Cie (Europe) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B32060;

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, par procuration donnée sous seing privé;

- Civetta SICAV, une société d'investissement à capital variable, constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 60, Route des Acacias, c/o Fund Partners Solutions (Suisse) SA, CH-1227 Carouge GE, Suisse, et immatriculée auprès du Registre de Sociétés de Genève sous le numéro CH-660.0.211.012-9;

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, par procuration donnée sous seing privé, et

- Jacques de Sassure, né à New York, Etats Unis d'Amérique, le 7 février 1952, ayant son adresse professionnelle au 60, Route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse;

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, par procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de la société "Dolomiti PE WB I S.à r.l.", (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189031, constituée par un acte du notaire Martine Schaeffer, prénommé, le 10 juillet 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 octobre 2014, sous le numéro 2712, page 130141. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société d'un euro (EUR 1,-) à un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, afin de convertir les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales existantes en douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes tels que décrits par les Statuts. Par conséquent, le capital social de la Société sera divisé entre les Associés existants comme suit:

- Pictet & Cie (Europe) S.A. détiendra dix millions vingt-quatre mille (10.024.000) parts sociales divisées en:

* un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie A;

* un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie B;

- * un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie C;
- * un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie D;
- * un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie E;
- * un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie F;
- * un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie G;
- * un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie H;
- * un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie I; and
- * un million deux mille quatre cents (1.002.400) parts sociales de catégorie J.
- Civetta SICAV détiendra un million deux cent trente-huit mille (1.238.000) parts sociales divisées en:
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie A;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie B;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie C;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie D;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie E;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie F;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie G;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie H;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie I; and
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie J.
- Jacques de Saussure détiendra un million deux cent trente-huit mille (1.238.000) parts sociales divisées en:
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie A;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie B;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie C;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie D;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie E;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie F;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie G;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie H;
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie I; and
 - * cent vingt-trois mille huit cents (123.800) parts sociales de catégorie J.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts lequel sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, réparties en dix (10) catégories, comme il suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie C;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie D;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie E;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie G;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie H;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie I;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie J;

ensemble dénommées "Catégories de Parts Sociales" ou les "Parts Sociales" et ayant les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60892. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209002/202.

(140233775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Dune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Nonterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.162.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on December 16h, 2014.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Dune S.à r.l..

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen.

The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retro-

spectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders.

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2015.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

The above named shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Dune S.à r.l..

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu endéans la même municipalité en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et paiement

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62865. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209005/375.

(140234605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Estrada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.661.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Björn JÓHANNSSON, company manager, born in Reykjavik (Iceland) on 15 January 1961, residing at 15, Brekkugerdi, 108 Reykjavik (Iceland),

here represented by Mr Karim VAN DEN ENDE, private employee, residing professionally at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the public limited liability company (société anonyme) Estrada Holding S.A., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 79.661, established and with registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 13th, 2000 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 564 on July 24th, 2001. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated December 22nd, 2000 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 647 on August 17th, 2001.

- That the share capital of the Company is established at three million Icelandic Krona (ISK 3,000,000), represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100) each;

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by KV ASSOCIATES S.A., with registered office at Akara Bldg., 24 de Castro Street, Whickhams Cay I, Road

Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 10448213, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to the directors of the Company and the statutory auditor for their mandates;
- That full discharge is also granted to the "commissaire-to-the-liquidation", prenamed;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / suit la traduction française

L'an deux mil quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Björn JÓHANNSSON, administrateur de société, né à Reykjavik (Islande) le 15 janvier 1961, demeurant au 15, Brekkugerdi à 108 Reykjavik (Islande),

ici représentée par Monsieur Karim VAN DEN ENDE, employé privé, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée Estrada Holding S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 79.661, établie et ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 564 du 24 juillet 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 647 du 17 août 2001.

- Que le capital social de la Société est fixé à trois millions de couronnes islandaises (3.000.000.- ISK) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (100.- ISK) chacun;

- Que l'actionnaire unique, possède la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par KV ASSOCIATES S.A., avec siège social au Akara Bldg., 24 de Castro Street, Whickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et enregistrée sous le numéro 10448213, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société, pour leurs mandats;

- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation», précité;

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Van Den Ende et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62826. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209046/109.

(140234012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

CSP Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 193.147.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Us Me Jean Seckler, notary residing at Junglinster, undersigned.

THERE APPEARED:

Trief Corporation S.A., société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B50162; et

Global Performance 17 S.A., a "société anonyme à capital fixe" qualifying as a "société d'investissement en capital risqué" under Luxembourg laws, with registered office at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.980, both hereby represented by Mr Jean-Yves HÉMERY, residing in Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given on 16 December 2014. The powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CSP Technologies S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will

remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (the "Shares" and each, a "Share").

Each Share has a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In case of a sole holder of the Shares, the latter is referred to as the "Sole Shareholder". In case of plurality of holders of the Shares, they are together referred to as the "Shareholders" and each, a "Shareholder".

5.2 Voting Rights. Each Share is entitled to one (1) vote per Share.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by a decision of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

Art. 6. Shares indivisibility.

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.3 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one manager of whatever class, acting individually, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business Year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of Luxembourg law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

- Global Performance 17 S.A., through its proxyholder, has subscribed to six thousand two hundred fifty (6,250) Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-); and
- Trief Corporation S.A., through its proxyholder, has subscribed to six thousand two hundred fifty (6,250) Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Bernard Gautier, director, born in Bamako, Mali, on 6 June 1959, professionally residing at 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, France; and

- Mr Jean-Yves Hémerly, director, born in Pont-Audemer, France, on 16 September 1959, professionally residing at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

ONT COMPARU:

Trief Corporation S.A., société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50162; et

Global Performance 17 S.A., une société anonyme à capital fixe répondant aux critères d'une société d'investissement en capital risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.980,

toutes deux ici représentées par M. Jean-Yves Hémerly, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 16 décembre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CSP Technologies S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (comme définit ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la commune.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et

tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (qu'elle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Dans le cas où toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul détenteur, celui-ci est désigné comme l'«Associé Unique». Dans le cas où il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales, ils sont ensemble désignés comme les «Associés» et individuellement, un «Associé».

5.2 Droits de vote. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les sommes en compte de prime d'émission sont à la libre disposition des Associés et du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas).

5.5 La Société peut sans limitation particulière, accepter des sommes en capital propre ou tout autre apport sans émission de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport, et peut porter ces apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions portant sur l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les Gérant(s) dans le respect des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est possible, mais il n'est pas obligatoire, d'allouer ces sommes à la personne qui les a apportées.

5.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales suite à une décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), sur base de comptes intermédiaires préparés par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 En cas de pluralité de gérants, les Associés pourront désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tout gérant, sans distinction de catégorie, agissant de manière individuelle, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans l'hypothèse où les gérants sont désignés en tant que Gérant de Catégorie A et

Gérant de Catégorie B, le quorum ne sera satisfait que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice Social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) ou peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des présents Statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux Associés.

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- Global Performance 17 S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-); et

- Trief Corporation S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.250,- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Bernard Gautier, administrateur, né à Bamako, Mali, le 6 juin 1959, demeurant professionnellement au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, France; et

- M. Jean-Yves Hémerly, administrateur, né à Pont-Audemer, France, le 20 16 septembre 1959, demeurant professionnellement au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014208976/538.

(140234110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Corning International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.043.707,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.100.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of November,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- CORNING VENTURES S.À R.L., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 130.453 ("H1"), holding four hundred sixty-eight thousand one hundred seventy-four (468,174) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each, out of the one million forty two thousand seven hundred eighty-seven (1,042,787) shares issued by the Company (defined below);

- CORNING INTERNATIONAL B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam, the Netherlands and its principal place of business at Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the chamber of commerce under number 56483384 ("CIBV") holding five hundred seventy-four thousand six hundred thirteen (574,613) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each, out of one million forty two thousand seven hundred eighty-seven (1,042,787) shares issued by the Company (defined below);

H1 and CIBV are together referred as the "Shareholders"; and

- CORNING LUXEMBOURG S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 180.981 ("H4");

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal,

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented by their proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. That the Shareholders are currently the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of CORNING INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.À R.L., having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 173.100 and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, on November 20, 2012, published on December 11, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2992 (the "Company"), and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, on January 13, 2014, published on May 23, 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1331 (the "Articles").

II. That the Company's share capital amounts to one million forty two thousand seven hundred eighty-seven US Dollars (USD 1,042,787) represented by one million forty two thousand seven hundred eighty-seven (1,042,787) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Shareholders declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider the restatement of the Company's share capital by the creation of two different classes of shares, namely the class A shares and the class B shares;

2. Consider the conversion of the current one million forty two thousand seven hundred eighty-seven (1,042,787) shares of the Company with a par value of one US Dollar (USD 1) each into one million forty two thousand seven hundred eighty-seven (1,042,787) class A shares of the Company with a par value of one US Dollar (USD 1) each;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred twenty US Dollars (USD 920) in order to raise it from its present amount of one million forty two thousand seven hundred eighty-seven US Dollars (USD 1,042,787) to one million forty three thousand seven hundred seven US Dollars (USD 1,043,707) by the issue of nine hundred twenty (920) new class B shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the "New Class B Shares"), together with a class B share premium of four million nine hundred ninety-nine thousand and eighty US Dollars (USD 4,999,080) (the "Share Premium");

4. Consider the subscription by CORNING LUXEMBOURG S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 180.981 ("H4"), to the New Class B Shares together with the Share Premium, and full payment of the New Class B Shares together with the Share Premium by a contribution in kind of a receivable held against CORNING TREASURY SERVICES LIMITED, a single member private company limited by shares duly organized and validly existing under Irish law, with its registered office is located at First Floor, Fitzwilton House Wilton Place Dublin 2, Ireland, and duly registered with the Companies Registration Office (CRO) under number 370237 ("CTS");

5. Consideration of the valuation methods used for determining the value of the contribution;

6. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 and of Article 8 of the articles of association of the Company;

7. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the following resolutions are taken:

First resolution

The Shareholders resolve to restate the Company's share capital by the creation of two different classes of shares, namely the class A shares and the class B shares.

Second resolution

The Shareholders resolve upon the conversion of the current one million forty two thousand seven hundred eighty-seven (1,042,787) shares of the Company with a par value of one US Dollar (USD 1) each, into one million forty two thousand seven hundred eighty-seven (1,042,787) class A shares of the Company with a par value of one US Dollar (USD 1) each

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred twenty US Dollars (USD 920) in order to raise it from its present amount of one million forty two thousand seven hundred eighty-seven US Dollars (USD 1,042,787) to one million forty three thousand seven hundred seven US Dollars (USD 1,043,707) by the issue of the New Class B Shares together with the Share Premium.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept that the above mentioned share capital increase of the Company is subscribed as follows:

Intervention - Subscription - Payment

There appeared, H4, through its proxyholder, declares to subscribe to all the New Class B Shares together with the Share Premium to be fully paid up by a contribution in kind in an amount of five million US Dollars (USD 5,000,000) consisting of a receivable due from CTS (the "Receivable").

Valuation

The total value of the Receivable, which is declared to be of five million US Dollars (USD 5,000,000) and whose valuation is accepted by the Company, is documented (i) by a declaration of value established by the managers of H4, effective as of November 10, 2014 and (ii) by a valuation statement established by the managers of the Company, effective as of November 10, 2014, which have been given to the notary, who expressly acknowledges them.

Statement of H4

H4, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole owner of the Receivable and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Receivable is effective today without restriction.

Fifth resolution

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the Shareholders and H4 resolve to amend the first paragraph of Article 6.1 and Article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **6.1 Subscribed share capital and share premium.** The share capital of the Company amounts to one million forty three thousand seven hundred seven US Dollars (USD 1,043,707) represented by (i) one million forty two thousand seven hundred eighty-seven US Dollars (USD 1,042,787) class A shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and (ii) nine hundred twenty (920) class B shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

For the sake of clarity, “shares” in the present Articles shall include Class A Shares and Class B Shares.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

Shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class A Shares (the “Class A Share Premium”) shall remain attached to the Class A Shares and shall be designated as the “Class A Share Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class B Shares (the “Class B Share Premium”) shall remain attached to the Class B Shares and shall be designated as the “Class B Share Premium Account”. The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Class A Premium Account and/ or Class B Premium Account by way of a contribution or by incorporation of Company’s available reserves, provided that shareholder(s) representing at least half of each class of shares and representing together at least half of the Company’s share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) of each class of shares of the Company present or represented vote in favor.

Amounts so recorded to the Class A Share Premium Account and/or Class B Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

Art. 8. General shareholders’ meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders’ meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of each class of shares and owning together more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of each class of shares and owning together at least three-quarter of the Company’s share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders’ meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately at three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies of the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- CORNING VENTURES S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 130.453 ("H1"), détenant quatre cent soixante-huit mille cent soixante-quatorze (468,174) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, sur un total d'un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) parts sociales émises par la Société (définie ci-dessous);

- CORNING INTERNATIONAL B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois des Pays Bas, ayant son siège social à Amsterdam, au Pays-Bas, et ayant son lieu principal d'affaire au Paasheuwelweg 16, 1105 BH Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre des Sociétés néerlandais de la chambre de commerce sous le numéro 56483384 ("CIBV"), détenant cinq cent soixante-quatorze mille six cent treize (574.613) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, sur un total d'un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) parts sociales émises par la Société (définie ci-dessous);

H1 and CIBV sont dénommés ensemble les «Associés»; et

- CORNING LUXEMBOURG S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 180.981 ("H4").

ici représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées.

Les Associés, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés sont actuellement les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CORNING INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A R.L., ayant son siège social à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.100 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, susmentionné, en date du 20 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 2012 sous le numéro 2992 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 13 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mai 2014 sous le numéro 1331 (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société est d'un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 1.042.787) représenté par un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) de parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renonce à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer la refonte du capital social de la Société par la création de deux classes de parts sociales différentes, dénommées les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B;

2. Considérer la conversion d'un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) parts sociales actuelles de la Société avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune en un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) de parts sociales de classe A de la Société avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune;

3. Considérer l'augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent vingt US Dollars (USD 920) afin de le porter de son montant actuel d'un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 1.042.787) à un million quarante-trois mille sept cent sept US Dollars (USD 1.043.707) par l'émission de neuf cent vingt (920) nouvelles parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), avec une prime d'émission de classe B d'un montant de quatre million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt US Dollars (USD 4,999,080) (la «Prime d'Emission»);

4. Considérer la souscription par CORNING LUXEMBOURG S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 180.981 («H4»), aux Nouvelles Parts Sociales de Classe B avec la Prime d'Emission, et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales de Classe B avec la Prime d'Emission par apport en nature, d'une créance envers CORNING TREASURY SERVICES LIMITED, une société limitée par actions avec un seul associé, dûment organisée et valablement existante sous le droit irlandais, ayant son siège social à First Floor, Fitzwilton House Wilton Place Dublin 2, Irlande, et enregistrée auprès du Companies Registration Office (CRO) sous le numéro 370237 ("CTS");

5. Considérer la méthode d'évaluation utilisée pour la détermination de la valeur de l'apport;

6. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article

6.1 et de l'article 8 des statuts de la Société;

7. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

Les Associés décident de la refonte du capital social de la Société par la création de deux classes de parts sociales différentes, dénommées les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B.

Deuxième résolution

Les Associés décident de la conversion d'un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) de parts sociales actuelles de la Société avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, en un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) de parts sociales de classe A de la Société avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent vingt US Dollars (USD 920) afin de le porter de son montant actuel d'un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 1.042.787) à un million quarante-trois mille sept cent sept US Dollars (USD 1.043.707) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Classe B avec la Prime d'Emission.

Quatrième résolution

Les Associés acceptent que l'augmentation de capital décrite ci-dessus soit souscrite comme suit:

Comparaison - Souscription - Libération

A comparu H4, par le biais de son mandataire, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe B avec la Prime d'Emission et de les libérer entièrement par un apport en nature d'un montant de cinq million de US Dollars (USD 5.000.000) consistant en une créance à l'encontre de CTS (la «Créance»).

Evaluation

La valeur totale de la Créance, qui est évaluée à cinq million de US Dollars (USD 5.000.000) et dont l'évaluation a été acceptée par la Société, a été documentée de la manière suivante: (i) une déclaration de valeur établie par les gérants de H4 avec date d'effet au 10 novembre 2014 et (ii) un certificat de valeur établi par les gérants de la Société avec date d'effet au 10 novembre 2014, qui ont été donnés au notaire qui les accepte.

Déclaration de H4

H4, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur de la Créance, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement cessible;
- l'apport de la Créance est effectif aujourd'hui sans restriction.

Cinquième résolution

Suite à l'augmentation du capital social de la Société, les Associés et H4 décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 et l'article 8 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **6.1 Capital souscrit et libéré et prime d'émission.** Le capital social de la Société est fixé à un million quarante-trois mille sept cent sept US Dollars (USD 1.043.707) représenté par (i) un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et (ii) neuf cent vingt (920) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Dans un souci de clarté, les «parts sociales» dans les présents statuts comprennent les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B.

En complément du au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des associé(s).

Les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents Statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A (la «Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A») restera attaché aux Parts Sociales de Classe A et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B (la «Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B») restera attaché aux Parts Sociales de Classe B et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B». L'/les associé(s) peut/peuvent également décider d'augmenter le montant du Compte de

Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A et/ou Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B par le biais d'un apport ou par constitution de réserves disponibles de la Société, pour autant que l'/les associé(s) représentant plus de la moitié de chaque classe de parts sociales de la Société et représentant ensemble au moins plus de la moitié du capital de la Société sont présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés de chaque classe de parts sociales de la Société présents ou représentés votent pour une telle décision.

Les montants ainsi inscrits au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A et/ou Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié de chaque classe de parts sociales et détenant ensemble au moins plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts de chaque classe de parts sociales et détenant ensemble au moins trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54535. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000798/300.

(150000181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

CDA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.945.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "CDA Investment S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 117.945) (hereinafter, the "Corporation") having its registered office L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 24 July 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1789 of 21 September 2006, (hereinafter referred to as the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on 17 December 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 556 du 24 March 2011.

The meeting is presided over by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the four million seven hundred and twenty-five thousand (4,725,000) shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital by an amount of twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-seven million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 47,250,000.-) up to sixty-seven million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 67,250,000.-) by the creation and issuing of two million (2,000,000) new shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

2. Subscription and payment in of the two million (2,000,000) new shares by IFI ESTATES S.A., by contribution of a claim of an amount of twenty million Euro (EUR 20,000,000.-).

3. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation in order to take into consideration the above mentioned capital increase;

4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolves to increase the capital by an amount of twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-seven million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 47,250,000.-) up to sixty-seven million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 67,250,000.-) by the creation and issue of two million (2,000,000) new shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Second resolution

The meeting, decides to admit to the subscription to the two million (2,000,000) new shares the sole shareholder, the Company IFI ESTATES S.A., having its registered office at L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

Subscription and payment

Thereupon Mr. Régis Galiotto, prenamed,

acting in the name and on behalf of IFI ESTATES S.A., by virtue of the aforesaid proxy,

after having taken notice of the foregoing by the lecture made to him by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the company and after being duly charged for the present has required the undersigned notary to state that in the name and on behalf of IFI ESTATES S.A., prenamed, he subscribes the full amount of the increase of capital, and as described here above, he liberates this subscription by compensation, by means of a part for an amount of twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) of a certain liquid and due claim that IFI ESTATES S.A., hold against CDA Investment S.A..

The existence of said claim has been justified to the undersigned notary by a report of H.R.T. REVISION S.A., L-8030 Strassen, 163, Rue du Kiem, dated 24th October 2014, which concludes as follows:

“Conclusion

Based on our procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the receivable of EUR 20,000,000 to contribute does not correspond at least to 2,000,000 new shares of CDA Investment S.A., to be issued against with a nominal value of EUR 10 each.”

This report, signed ne varietur by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article six of the by-laws and will henceforth read as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The share capital of the company is fixed at sixty-seven million two hundred and fifty thousand Euro (67,250,000.-) divided into six million seven hundred and twenty-five (6,725,000) shares without a par value.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 8,500.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CDA Investment S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 117.945) ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1789 du 12 septembre 2006, (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Ramborch, le 17 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 556 du 24 mars 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les quatre millions sept cent vingt-cinq mille (4.725.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de quarante-sept millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 47.250.000,-) à soixante-sept millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 67.250.000,-) par la création et l'émission de deux millions (2.000.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

2. Souscription et libération des deux millions (2.000.000) nouvelles actions par IFI ESTATES S.A., par incorporation d'une créance d'un montant de vingt million d'Euros (EUR 20.000.000,-).

3. Modification du premier alinéa de l'Article 5 des statuts en vue de prendre en considération l'augmentation de capital ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de quarante-sept millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 47.250.000,-) à soixante-sept millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 67.250.000,-) par la création et l'émission de deux millions (2.000.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des deux millions (2.000.000) actions nouvelles l'actionnaire unique la société IFI ESTATES S.A., ayant son siège à L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

Souscription et libération

Ensuite Monsieur Régis Galiotto, prénommé,
agissant au nom et pour compte de la société IFI ESTATES S.A.,
en vertu de la procuration prémentionnée,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société IFI ESTATES S.A., prédésignée, il souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit, et qu'ès qualité, il libère cette souscription à due concurrence par compensation, moyennant apport d'une partie de la créance pour un montant de vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-), certaine, liquide et exigible que IFI ESTATES S.A., détient contre CDA Investment S.A.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la créance dont s'agit par un rapport établi par H.R.T. REVISION S.A., L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, datée du 24 octobre 2014 et dont la conclusion rédigée en langue anglaise est la suivante:

"Conclusion

Based on our procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the receivable of EUR 20,000,000 to contribute does not correspond at least to 2,000,000 new shares of CDA Investment S.A., to be issued against with a nominal value of EUR 10 each."

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** "Le capital social est fixé à soixante-sept millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 67.250.000,-), représenté par six millions sept cent vingt-cinq mille (6.725.000) actions ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 8.500,-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52041. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000809/162.

(140235606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

World Fine Chemicals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.956.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.057.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2013, enregistré à Luxembourg le 2 avril 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L140054796) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014209769/14.

(140234424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Atlantic Haus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.927.

In the year two thousand and fourteen, on the on the 30th of December.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

were taken these resolutions (the Resolutions) by the sole shareholder of Atlantic Haus Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company), having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 129.927 with a share capital of twelve thousand five hundred and fifty euro (EUR 12,550) incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 1 September 2007 number 1863, as amended several times, most recently on 4 June 2008 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial dated 4 December 2008, number 2896.

THERE APPEARED:

MCG Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand eight hundred and fifty euro (EUR 12,850), registered with the RCS under number B 115.502, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Mr. Marc MEYERS, a lawyer whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Company was incorporated on 29 June 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 1 September 2007, number 1863. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 4 June 2008 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial dated 4 December 2008, number 2896.

II. The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office at L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately 1.200,-Eur.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont été prises les présentes résolutions (les Résolutions) par l'associé unique de Atlantic Haus Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la Société), ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 129.927, ayant un capital social de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) en date du 1^{er} septembre 2007 sous le numéro 1863 et modifié à plusieurs reprises et le plus récemment le 4 juin 2008, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2896 du 4 décembre 2008

A COMPARU:

MCG Investments S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille huit cent cinquante euros (EUR 12.850) inscrite au RCS, sous le numéro B 115.502 (l'Associé Unique)

L'Associé Unique est représenté par Maître Marc MEYERS, avocat, avec pour adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique en question et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

III. Que la Société a été constituée le 29 juin 2007, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial en date du 1^{er} septembre 2007 sous le numéro 1863. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 4 juin 2008, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2896 du 4 décembre 2008;

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafbruch, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser L'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.200.-Eur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: MEYERS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/12/2014. Relation: EAC/2014/18566. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05/01/2015.

Référence de publication: 2015001283/118.

(150000542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Aerium Heidelberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.362.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December,

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of partners of Aerium Heidelberg S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-113.362, which share capital is set at EUR 12,500 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on January 6, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 711 of April 7, 2006. The articles of association have been amended for the last time on 30 January 2007, pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 30 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 748 of 30 April 2007.

The extraordinary general meeting was opened with Massimiliano della Zonca, private employee, residing professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, in the chair,

who appointed as secretary Annick Braquet, private employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Frédéric Lahaye, private employee, residing professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

The committee of the extraordinary general meeting having thus been constituted the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Liquidation of the Company.
2. Appointment of the liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator.
3. Miscellaneous.

II. That the partners present or represented, the proxies of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the partners and the proxies of the represented partners, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented partners, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present extraordinary general meeting and all the partners present or represented declaring that they have had due notice and received the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present extraordinary general meeting, representing the entire share capital is duly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

V. Then the extraordinary general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The partners resolved that the Company be dissolved and placed in liquidation.

Second Resolution

The partners resolved to appoint Isis Group Services Ltd, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 1520049, as liquidator of the Company (hereinafter the "Liquidator").

The partners resolved further that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

It may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux-mille quatorze, le quinzième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Aerium Heidelberg S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113362, dont le capital social est fixé à EUR 12,500 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 711 du 7 avril 2006. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par l'acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 748 du 30 avril 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Massimiliano della Zonca, employé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédéric Lahaye, employé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda:

1. la mise en liquidation de la Société.
2. la nomination du liquidateur de la Société et l'attribution des pouvoirs qui sont donnés au liquidateur.
3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégrité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Isis Group Services Ltd, une société constituée et régie par les lois des Iles Britannique Vierges, ayant son siège social à P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Britannique Vierges, enregistrée sous le numéro 1520049, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Les associés décident que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bus de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, A. BRAQUET, F. LAHAYE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61524. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001293/123.

(150000936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

K2 Dolce S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.700.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.925.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am fünfzehnten Tag des Monats Dezember.

vor Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN,

Union Investment Real Estate GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Valentinskamp 70 / EMPORIO, 20355 Hamburg, Deutschland, und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 110793, im eigenen Namen und im Namen des Sondervermögens Unilnstitutional European Real Estate handelnd (die „alleinige Aktionärin“),

hier vertreten durch Herr Serge HOFFMANN, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Vorbezeichnete Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Person und den Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die alleinige Aktionärin hat den amtierenden Notar gebeten, zu beurkunden, dass sie die alleinige Aktionärin der K2 Dolce S.A. ist, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), mit Gesellschaftssitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde erstellt durch Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg, vom 9. Oktober 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 31. Oktober 2014 unter der Nummer 3186 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 190.925 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründung noch nicht abgeändert.

Die alleinige Aktionärin, wie vorstehend vertreten, erkennt ausdrücklich an, von den aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüssen umfassende Kenntnis gehabt zu haben:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten.
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 32.669.000 (zweiunddreißig Millionen sechshundertneunundsechzigtausend Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 31.000 (einunddreißigtausend Euro) auf EUR 32.700.000 (zweiunddreißig Millionen siebenhunderttausend Euro) zu bringen.
3. Schaffung von 32.669.000 (zweiunddreißig Millionen sechshundertneunundsechzigtausend) neuen Aktien ohne Nennwert, die die gleichen Rechte und Privilegien haben, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben.
4. Annahme der Zeichnung der neu geschaffenen 32.669.000 (zweiunddreißig Millionen sechshundertneunundsechzigtausend) Aktien gegen Bareinlage.
5. Festsetzen des Kapitals der Gesellschaft auf EUR 32.700.000 (zweiunddreißig Millionen siebenhunderttausend Euro), eingeteilt in 32.700.000 (zweiunddreißig Millionen siebenhunderttausend) Aktien ohne Nennwert.
6. Abänderung des Artikels fünf (5) der Satzung der Gesellschaft.
7. Verschiedenes.

Die alleinige Aktionärin hat den amtierenden Notar gebeten folgende Beschlussfassungen aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschließt, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten. Die alleinige Aktionärin betrachtet sich als rechtmäßig geladen und bestätigt volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihr vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschließt, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 32.669.000 (zweiunddreißig Millionen sechshundertneunundsechzigtausend Euro) zu erhöhen, um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 31.000 (einunddreißigtausend Euro) auf EUR 32.700.000 (zweiunddreißig Millionen siebenhunderttausend Euro) zu bringen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschließt, 32.669.000 (zweiunddreißig Millionen sechshundertneunundsechzigtausend) Aktien ohne Nennwert und mit den gleichen Rechten und Privilegien, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben, zu schaffen.

Zeichnung - Einzahlung

Die alleinige Aktionärin erscheint, wie eingangs bezeichnet, vertreten durch die vorbezeichnete Vollmacht, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Die alleinige Aktionärin erklärt hiermit, sämtliche 32.669.000 (zweiunddreißig Millionen sechshundertneunundsechzigtausend) neue Aktien ohne Nennwert zu zeichnen und diese neuen Aktien mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 32.669.000 (zweiunddreißig Millionen sechshundertneunundsechzigtausend Euro) steht fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

Vierter Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschließt, vorbezeichnete Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und die 32.669.000 (zweiunddreißig Millionen sechshundertneunundsechzigtausend) neuen Aktien als voll einbezahlte Aktien der alleinigen Aktionärin zuzuweisen.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschließt, das Kapital der Gesellschaft auf EUR 32.700.000 (zweiunddreißig Millionen siebenhunderttausend Euro), eingeteilt in 32.700.000 (zweiunddreißig Millionen siebenhunderttausend) Aktien ohne Nennwert, die die in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Rechte und Privilegien haben, festzusetzen.

Sechster Beschluss

Die alleinige Aktionärin hat beschlossen, Artikel fünf (5) der Satzung der Gesellschaft abzuändern.

Artikel fünf (5) wird nunmehr wie folgt lauten:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** „Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf EUR 32.700.000 (zweiunddreißig Millionen siebenhunderttausend Euro) und ist in 32.700.000 (zweiunddreißig Millionen siebenhunderttausend) Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 u. ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung.”

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr sechstausendsiebenhundert Euro (EUR 6.700.-).

WORÜBER Urkunde erstellt in Luxemburg am Datum, wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienene Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. HOFFMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16152. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 22. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014205859/94.

(140229395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 498.186,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208147/10.

(140231912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Kebec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.156.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208148/10.

(140232741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Kwadrinvest Holding SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 98.679.

EXTRAIT

Avec effet au 23 décembre 2014, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg de la société à responsabilité limitée KWADRINVEST HOLDING S.A, SPF, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B98679.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014208160/15.

(140233329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.
